N ° 13 - Juillet - Août - Septembre 2014

# Le Lavoir

Bulletin d'Informations Trimestriel de Roscanvel

L'avez-vous lu ? Vous allez l'avoir !

## Le mot du Maire

Chers concitoyens : trois mois se sont écoulés depuis les élections. La nouvelle équipe municipale n'a eu de cesse de se conformer aux engagements qui ont été pris. Les premiers résultats du travail qui a été accompli sont perceptibles : les contrats de prêt permettant de finaliser les travaux d'assainissement (voir lavoir spécial finances) sont signés, le jardin pédagogique - avec l'aimable participation de Marie-Paule Kerinec - est en cours de réalisation, la numérisation de l'école est lancée, le nouveau fascicule du plan de Roscanvel est édité…
L'information est résolument au cœur de nos actions : vous avez pu trouver dans votre boîte aux lettres le premier exemplaire du bulletin municipal ''Roscanvel informations" à vocation mensuelle dédié aux informations ''immédiates''. Quant au lavoir, il continuera à être distribué tous les trois mois.

Voici quelques semaines a eu lieu la fête des voisins dans différents quartiers. De l'avis de tous, c'est une réussite. Au cours de ces rassemblements parmi les anecdotes racontées dans la bonne humeur, émerge parfois un commentaire, une idée lumineuse, une suggestion qu'il faut transmettre à l'équipe municipale.... Nous souhaitons que ces manifestations se poursuivent voire s'amplifient.

Comme nous l'avons maintes fois déclaré, la communication doit fonctionner dans les deux sens. Vos remarques sont toujours les bienvenues. Elles nous aident dans nos actions au bénéfice de tous.

Bernard Copin.

## Sommaire

Pages 2-3
- Quoi de neuf dans la commune
- Infos locales
- Devoir de civisme
- Roscanvel information
- Recensement

Pages 4- 5 - 6
- Quoi de neuf chez nos Assos
- Présentation et programmes des associations roscanvélistes

Pages 6 et 7
- Quoi de neuf à Roscanvel
- Danger du soleil
- Chronique du XXe siècle
- Roscanvel dans la guerre 14/18

Page 8
- Infos pratiques
- Le calendrier des Animations 2014

Commémoration du **18 juin** : Une cérémonie émouvante

Le soleil était au rendez vous pour cette brillante cérémonie commémorant l'appel du **18 juin 1940** lancé sur les ondes depuis Londres par *le Général de Gaulle*.
De nombreux chants ont été interprétés et des textes de témoignages lus par les élèves du collège Alain de Crozon et par les autorités militaires. L'émotion a gagné l'ensemble des participants et des visiteurs.

A l'issue de la manifestation un vin d'honneur a été servi. Tous ont trinqué à la réussite de cette journée.

# Quoi de neuf dans la commune

## Infos locales

**- Travaux**
En raison de surcoûts non budgétés, les travaux d'assainissement ont dû être temporairement stoppés dans l'attente de l'obtention d'un nouveau prêt pour un montant de 695 000 euros que nous avons été obligé de contracter. Le prêt nous a été accordé à des taux de remboursement très favorables et nous permet de relancer les travaux dans des conditions budgétaires plus sereines.

L'enfouissement des réseaux de Quelern est terminé. Coté Lanvernazal : trêve estivale. De façon à ne pas perturber la circulation dans cette zone et pour assurer la tranquillité des habitants durant l'été, les travaux finaux et la mise en place des pavés autobloquants sont reportés à **tt**.
Les travaux en cours à la caserne de Quelern se termineront vers le **04 juillet**. Dès le **07 juillet**, ils débuteront route de Peisey-Nancroix.

## Devoir de civisme

Un petit rappel des règles de vie en communauté : *« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres »*

**- Poubelles** : trop souvent les poubelles ou sacs jaunes restent plusieurs jours le long des voies de circulation dans l'attente du passage des éboueurs. Rappelons que le dépôt est autorisé au plus tôt la veille au soir précédant la collecte. Leur retrait doit se faire au plus vite dans la journée après le passage des éboueurs.

**- Nuisances sonores** : les bruits des tondeuses à gazon et autres outils de jardinage ou de bricolage bruyants deviennent souvent une nuisance sonore pour le voisinage. L'usage de ces équipements obéit à une réglementation stricte dans la commune qui les tolère dans les créneaux horaires suivants :
- en jour ouvrable : de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- le samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;
- le dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

**- Feux** : les feux de broussaille et de déchets verts sont interdits. On a pu constater que certains foyers se consument sans aucune surveillance. Il est rappelé que Roscanvel est placée en zone rouge.

**- Départ de feux :** En cette période de fortes chaleurs, la végétation très sèche est extrêmement sensible aux départs de feux. Un simple morceau de verre, un mégot allumé jeté de son véhicule, un barbecue non surveillé peuvent être à l'origine d'une catastrophe. Soyez vigilants.

**- Chiens errants** : les chiens doivent être tenus en laisse. En cas de divagation la municipalité fera appel à la SPA pour les récupérer. Les frais occasionnés seront à la charge des propriétaires.

**- Divagation des animaux** de rente (bovins, ovins, caprins, équidés, ... ) : La divagation d'un animal s'entend non seulement sur la voie publique, mais également dans toute propriété privée dès lors que l'animal se trouve dans un lieu géographique qui n'est pas son lieu de détention habituel (lieu géographique délimité sous la responsabilité et la garde du détenteur / propriétaire).

Actions à mettre en oeuvre : En application du code général des collectivités territoriales (CGCT) d'une part, notamment ses articles L.2212-l et L.2212-2 qui l'habilitent à intervenir pour assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique d'une part, et du code rural et de la pêche maritime (CRPM) d'autre part, notamment les articles L.211-1, L.211-11 et L.211-20, le Maire est chargé de mettre un terme à la divagation de tout animal sur le territoire de sa commune.
***Procédure normale:***
Mise en demeure : à la suite du constat de divagation d'un animal, le propriétaire / détenteur de l'animal est mis en demeure de mettre en œuvre toute mesure de prévention dans un délai raisonnable par arrêté municipal.
Placement en lieu de dépôt adapté : sur constat de la poursuite des divagations, le Maire désigne un lieu de dépôt (qui peut être un pré ou une stabulation) où sont conduits les animaux pendant 8 jours, par arrêté municipal. Il en informe le propriétaire / détenteur par lettre recommandée avec accusé de réception ou signature par celui-ci d'une copie lors de remise en main propre.

***Fin de procédure :*** si le propriétaire apporte les garanties sur sa capacité de garde de ses animaux, ces derniers lui sont restitués. Dans le cas contraire, l'animal peut être euthanasié (après avis d'un vétérinaire mandaté par le préfet), ou donné à une association de protection animale.

***Procédure d'urgence :***

Placement en lieu de dépôt adapté sans délai : en cas de divagation entraînant un danger grave et immédiat, le Maire fait conduire les animaux dans ce lieu et recherche le propriétaire pour l'en avertir.

Si le propriétaire / détenteur reste inconnu : L'abandon est prononcé à l'issue d'un délai ayant permis la recherche dudit propriétaire. Il est ensuite procédé à l'euthanasie de l'animal ou à sa cession, à titre gratuit, auprès d'une association de protection animale reconnue d'utilité publique.

Si le propriétaire / détenteur est connu : la procédure normale est appliquée dans ses étapes 1 (avec délai de 8 jours) et 3. Les frais sont à la charge du propriétaire / détenteur.

S'il s'agit d'un animal divaguant ne pouvant être capturé, et présentant de fait, un danger grave et immédiat : réquisition d'un lieutenant de louveterie, d'un agent de l'ONCFS habilité ou appel aux pompiers pour mise en sécurité de la voie publique par tout moyen (télé-anesthésie, tir à balles si nécessaire) par arrêté municipal.

## Roscanvel informations

Roscanvel Informations

Jeudi 10 Juin 2014

N°1

Comme annoncé lors de la séance publique de notre liste présentée à la campagne des Élections Municipales de Mars dernier, voici le premier numéro de notre bulletin d'informations municipales, au périodicité sera mensuelle, et son objectif est de présenter «en bref» aux habitants de Roscanvel les travaux en cours, les différentes manifestations ou évènements dans la vie de la commune, et les prévisions de réalisations à court terme. Nous serons heureux de connaître vos suggestions et/ou commentaires que vous pourrez adresser à la Mairie. A l'avenir, il sera disponible sur le site Internet : www.roscanvel.fr, en Mairie, à l'Agence Postale et distribué sous forme papier par la poste, dans les boîtes aux lettres, comme « Le lavoir ». Nous serons heureux de connaître vos suggestions, commentaires et/ou observations que vous pourrez adresser à la Mairie.

**CERIMONIE DU SOUVENIR DU 18 JUIN 1940 à ROSCANVEL**

Le 18 juin prochain la commune de Roscanvel commémorera l'appel du 18 juin 1940 et tous les soldats disparus Lundreznez (à Gardref de Brest).

La cérémonie est cette année marquée par la présence de nombreuses personnalités civiles et militaires.

Le rassemblement est prévu sur la place de l'église à partir de 10 heures. Le défilé partira à 10 heures 30 (accueil des autorités militaires à 10 heures 30, suivi par la remise des décorations.

Le défilé sera composé de plusieurs compagnies des Forces armées accompagnées des chèvres de différents (à l'ile longue ainsi que les élèves des classes de 4ème et 3ème du collège de Crozon — lecture du témoignages et chants.

Clôturant la cérémonie, le salut aux Drapeaux sera suivi d'un apéritif, 15 d'une réception organisée par la Mairie et offerte.

Tous les habitants de Roscanvel et plus particulièrement les voisins sont chaleureusement invités à cette manifestation.

Enfin, pour éviter une circulation difficile à l'entrée du Bourg, une déviation de la circulation sera mise en place au niveau de Quélern pour tous les véhicules se dirigeant vers la pointe des Espagnols.

A TOUS LES FRANCAIS

Rien n'est perdu, rien n'est perdu, rien n'est perdu,

# Quoi de neuf chez nos Assos

## Ouvertures

Le point d'orgue des animations proposée pas l'association Ouvertures est le grand Fest-noz Dans Ar Vag organisé en été sur deux jours.
Pour cette quinzième édition, la programmation sera une fois de plus d'excellente qualité avec des nouveautés, des variantes, des coups de cœur, des surprises … Ces soirées se dérouleront les **25 et 26 juillet** comme les années passées sous le hangar à bateaux gracieusement prêté par le CNR.

L'an passé cette édition avait due être annulée et nous avons donc repris la même programmation que prévue en 2013.

Vendredi 25 Juillet - 20h45 - Entrée 6 €
***Guichen, Plantec, Dour-Le Pottier Quartet, Blain / Leyzour***

Samedi 26 Juillet - 20h45 - Entrée 6 €
***E-Leizh, MnM², Kan Ha Biskoul, Loig Troël, Alanou / kersalé***

***Plantec, les rythmes puissants...***

***E-leizh, quatre musiciens expérimentés***

***Blain - Leyzour, l'élégance et la class !***

## Atlantis Bretagne Plongée

Semaine chargée pour le club de plongée de Roscanvel :
La semaine de l'Ascension a vu se dérouler une grande variété d'activités au port de Roscanvel. Le **mardi 27 mai**, Atlantis Club Plongée a appuyé l'organisme ***Ad Augusta*** dans la conduite d'une formation au profit de personnes en situation de handicap.
***Ad Augusta*** est une structure présidée par ***Michel Pech*** dont l'objectif est de favoriser la réinsertion socioprofessionnelle des personnes ayant servi la nation. Grâce à la mairie, une dizaine de stagiaires a pu utiliser la cale de Roscanvel pour conduire un exercice de recherche en groupe au cours d'une randonnée palmée. Cette activité a donné lieu à une réflexion sur l'importance et la force du groupe dans la gestion du handicap menée par les deux responsables de structures : ***Michel Pech*** et ***Pascal Touflan***. L'activité s'est déroulée en présence de professionnels du monde médical et de responsables d'entreprises parisiennes venus apporter leur expérience et leur soutien à Ad Augusta.

Du **jeudi 29 mai au dimanche 1er jui**n, le club Atlantis a accueilli une trentaine de plongeurs originaires de deux clubs du Mans. Le programme de ce week-end de l'Ascension était dense puisqu'il incluait des séquences de formation et des plongées exploratoires. Le groupe de plongeurs a eu l'occasion de participer à une plongée sur le site des Tas de pois mais également de pratiquer la plongée de nuit en rade de Brest.

Dans le même temps, le club ***Atlantis*** a réussi à organiser un programme de formation permettant aux stagiaires présents de valider le Niveau 1, pour certains, et de travailler sur des exercices de Niveaux 2 et 3 pour d'autres.

***Atlantis Club Plongée*** remercie la Mairie de Roscanvel pour l'installation des infrastructures du port qui ont permis à ces activités d'avoir lieu et de se dérouler dans les meilleures conditions.

## Société communale de chasse

***Semis de blé noir près du maïs et de l'orge sur la route de la Pointe des Espagnols***

*Saison 2013-2014*

A Roscanvel, la société de chasse, présidée par ***Joël Le Goff,*** oeuvre tout au long de l'année afin d'ensemencer des parcelles de cultures à gibiers.

Cette année, différents types de semis ont été réalisés sur la commune. En mars ce sont 3 hectares d'orge qui ont été semés, puis au début du printemps 3 hectares de maïs, et enfin début juin 4 hectares de sarrasin (blé noir) ont été mis en terre. A la fin de l'été la société procédera au nettoyage des terrains et des chemins.

Le **samedi 2 août** à 19h00 le traditionnel cochon grillé sera préparé sur le pré du Luxembourg.

Enfin la société de chasse réunira tous ses adhérents le **dimanche 31 août** à 9h30 au hangar pour son assemblée générale en vue de l'ouverture générale de la saison 2014.

Si vous désirez adhérer à l'association de chasse, transmettez votre demande à l'adresse suivante :
*Société de chasse - Route de Menez Ar Vel*
*29570 Roscanvel*, avant l'assemblée générale.

## APPR

Le Président ***Dominique FLEURET*** et le secrétaire ont représenté l'APPR lors de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de la FNPPSF **le 17 mai 2014** à Port Launay.

Le Président national, ***Jean KIFFER***, nous a fait l'honneur de sa présence. Il a rappelé que c'est suite à d'âpres négociations que nous avons évité le permis payant et les quotas journaliers, même si en retour il fallut accepter des compromis peu satisfaisants: tailles différentes entre pros et plaisanciers, marquage des prises…d'autres points restent à régler : qu'en est-il de la Déclaration ? La *FNPPSF* entend préserver la ressource et laisser à nos enfants une mer féconde, elle lutte contre le braconnage, et promeut des mesures efficaces : création de récifs artificiels, interdiction de la pêche dans la zone côtière, harmonisation de la taille des captures, création d'écoles de pêche…

FNPPSF

FÉDÉRATION NATIONALE DES PÊCHEURS PLAISANCIERS ET SPORTIFS DE FRANCE

***Paul VINAY,*** Président Départemental précisait ensuite que rien n'est jamais acquis : suite entre autre à la décentralisation, de multiples organismes ont vu le jour qui prétendent intervenir à propos de la pêche-plaisance, on ne résistera pas à la tentation de vous les citer : *AAMP/AMP* (agence des aires marines protégées, *PNMI* (Parc Marin), *NEF* (Nautisme en Finistère), *G1ZT* (Gestion intégrée zone côtière), la *DIRM MANO* (Direction interrégionale de la mer), le *CMF* (Conseil Maritime de façade)… Si des réflexions graves et importantes y sont parfois menées (suivi de l'aquafaune dans les zones de non-pêche, effets sur l'île de Sein de la possible exploitation de dunes marines)…on peut y mesurer parfois aussi l'amour que certains nous portent : n'a-t-on proposé très sérieusement la surveillance des pêcheurs par des drones !!! La remise en cause de la Chartre est aussi parfois évoquée… On mesure là l'importance de la présence régulière et assidue des représentants de la *FNPPSF*. Leur pouvoir sera d'autant plus grand qu'ils se sentiront soutenus par la base.

Il appartient ainsi à chacun de nous de faire pression sur les élus, d'être présent au niveau local dans toutes les structures de réflexion et de décisions où des sujets sensibles sont débattus.

C'est à ce prix que nos droits seront sauvegardés.

## Loisirs et détentes du Glaçis

Vous êtes jeune ou déjà senior, vous aimez la convivialité, vous ressentez un impérieux besoin de prendre un bol d'air quotidien, vous appréciez le paysage de la mer…

Même si ce n'est pas indispensable, c'est tout de même mieux d'aimer jouer à la pétanque mais rassurez-vous, vous prendrez autant de plaisir que vous soyez un débutant ou un joueur confirmé…

Alors, n'attendez plus, rejoignez l'association loisirs et détente du glacis. Notre cher président «Bébert» et les autres membres seront heureux de vous accueillir et de faciliter votre intégration…

Où nous trouver ?

Tous les jours de 17h00 à 19h00 sur l'aire de jeu située au-dessus du port.

# Quoi de neuf chez nos Assos

## Kan Ha Biskoul

La saison estivale commence pour le groupe qui commencera son "KHB TOUR 2014" mardi **15 juillet** en animation danse au camping de Ker' Ys à St Nic, le **mardi 22 juillet** à l'Apas de Camaret, **samedi 26 juillet** au grand fest noz *Dans Ar Vag* de Roscanvel, le **mardi 29 juillet** à Ker-Ys, le **mercredi 30 juillet** à Argol pour la soirée de la Kevrenn an Arvorig pour finir le mois de juillet. En Août nous jouerons le **mardi 12 août** à Ker-Ys encore, le **jeudi 14 août** au fest-noz de Tal ar Groas avec ***Stelenko***, le **mardi 26 août** à Ker-Ys de nouveau et enfin le **samedi 30 août** à St rivoal.

## Centre Nautique de Roscanvel

Le CNR a accueilli le **15 juin** les 60 équipages et bateaux de la *Régate des 4 vents* et assuré le service de restauration des quelques 450 régatiers, avec le précieux concours des associations Ouvertures, APPR et LDG , ainsi que celui de la municipalité qui a offert et servi le verre apéritif...
Que tous les bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette journée soient vivement remerciés.

La voile scolaire se déroule on ne peut mieux, grâce aux compétences du moniteur Vincent Guégan et du permanent du CNR, Claude Bastard.

Ci-joints les tarifs de la voile d'été :

Du lundi au vendredi, par demi-journée :

- Optimist ou Bug : 25€ la séance, 120€ la semaine
- Kayak 1 ou 2 places : 10 ou 15€ (la demi-journée)
- Ludic ou Pico : 31€ la séance, 150€ la semaine
- Dériveur ou catamaran : 35 € (la demi-journée)

Le **5 juillet**, la fête du nautisme réunira à nouveau des associations du port pour proposer une brocante ( puces de mer ), des animations sur l'eau et la possibilité de se restaurer sur place en emportant son panier ; tables, bancs, braises et buvette seront à votre disposition.

Fêtes sur le port : Le **12 juillet** repas et feu d'artifice.
Le **14 août**, repas et feu d'artifice.
Régate du **15 août** : inscrivez-vous et faites circuler !

A bientôt !

# Quoi de neuf dans Roscanvel

## Communiqué : Dangers du soleil : le mélanome à éviter d'urgence

Le mélanome est le cancer de la peau le plus grave. En 2012 il a provoqué 1672 décès en France et le nombre de cas recensés ne cesse d'augmenter chaque année. Il s'agit d'un cancer agressif qu'il est important de détecter dès le début de son évolution pour laisser un maximum de chances de guérison. Au moindre doute sur l'aspect de la peau, il faut absolument consulter un dermatologue.

Les agriculteurs et toutes les personnes qui travaillent en extérieur sont particulièrement soumis aux risques des cancers de la peau puisqu'ils sont régulièrement exposés au rayonnement solaire.

La MSA d'Armorique, partenaire du syndicat national des dermatologues, vous rappelle qu'il est toutefois possible de diminuer les risques solaires par quelques comportements préventifs :
- éviter le soleil entre 12h et 16h
- se couvrir avec des vêtements, un chapeau et des lunettes de soleil
- utiliser une crème solaire haute protection et en renouveler l'application
- rechercher l'ombre

La protection est particulièrement importante pour les enfants, auxquels il faut apprendre très tôt les réflexes de prévention.

## Roscanvel, chronique du XXe siècle, 1939-1970, tome II.

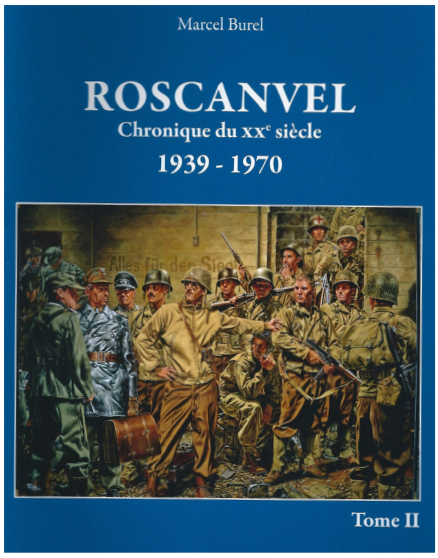


Qui étaient ces 46 Roscanvélistes dont le destin s'est brisé au cours de la guerre 14-18 et dont les noms sont gravés dans le marbre du monument aux morts ? Tel est le fil directeur du premier tome (1900-1939) que ***Marcel Burel*** a fait paraître en 2009. De chapitre en chapitre on découvre un village qui a tissé des liens très étroits avec l'armée et la marine qui occupent les batteries côtières et qui animent la vie locale. Le Roscanvel d'alors ne compte pas moins de cinq salles de bal ! La guerre brise cette relation privilégiée et laisse la commune exsangue. Pas un village qui ne pleure ses morts. Heureusement une nouvelle arrivée de Bigoudens comble les vides et redonne un souffle à une agriculture moribonde. Et comme souvent dans son histoire, Roscanvel est mêlé aux événements européens : une importante colonie de républicains espagnols est internée, en **1937 et 1939**, dans la caserne Sourdis. Ce premier tome, richement illustré, s'étend aussi sur les querelles municipales, sur les fêtes locales et sur la vie paroissiale entre les deux guerres.
Le second tome (1939-1970), paru en **avril 2014**, s'intéresse à la vie quotidienne des Roscanvélistes pendant la seconde guerre mondiale. La position stratégique de la commune lui valut d'être occupée par de nombreuses unités allemandes qui, dés **1941**, entreprennent de transformer la pointe des Espagnols en point d'appui de Brest et de la base sous-marine. Privations, réquisitions, rationnement : les Roscanvélistes connurent une vie difficile sous les bombardements qui firent onze victimes civiles. Le **19 septembre 1944**, Roscanvel est une nouvelle fois à l'honneur car c'est dans la soute à munitions des Capucins que le ***Général Ramcke*** se rend aux rangers américains qui, le matin, ont victorieusement franchi les lignes de Quélern. Les années d'après guerre furent difficiles, mais on sut se retrousser les manches. L'église fut restaurée grâce à ***Pierre Tuarze*** et à ***Auguste Labouret***, l'agriculture relancée à la suite d'un remembrement décidé par des élus entreprenants. Puis ce fut l'arrivée des Sénans et des paysans léonards qui, comme les Bigoudens, apportèrent de nouvelles pratiques agricoles. La décennie 1960 marque un âge d'or célébré par l'adduction de l'eau courante dans les foyers et…la pompe à essence qui trône sur la place de l'église !
Ce second tome, comme le premier, est riche d'une iconographie très souvent inédite : photographies des soldats allemands en garnison, bombardements à *Quélern* et aux *Capucins,* villages détruits de *Kerlaër* et de *Trévarguen,* portes de *Crozon* et de *Camaret*, église incendiée…Mais surtout il recueille les témoignages des Roscanvélistes qui ont connu ces heures sombres et qui donnent de la vie à des archives parfois désincarnées.
1900-1970 : cette chronique qui court sur soixante-dix ans fait connaître une commune attachante : les Roscanvélistes de souche revivront avec émotion les années tragiques de la guerre qui ont marqué leurs mémoires, les Roscanvélistes d'aujourd'hui découvriront l'histoire singulière d'une commune avec laquelle ils ont tissé des liens très forts.
***Marcel Burel signera ses livres le samedi 19 juillet à la salle des fêtes à partir de 14 heures. Un pot de l'amitié sera servi.***

## ROSCANVEL DANS LA GUERRE 14/18.

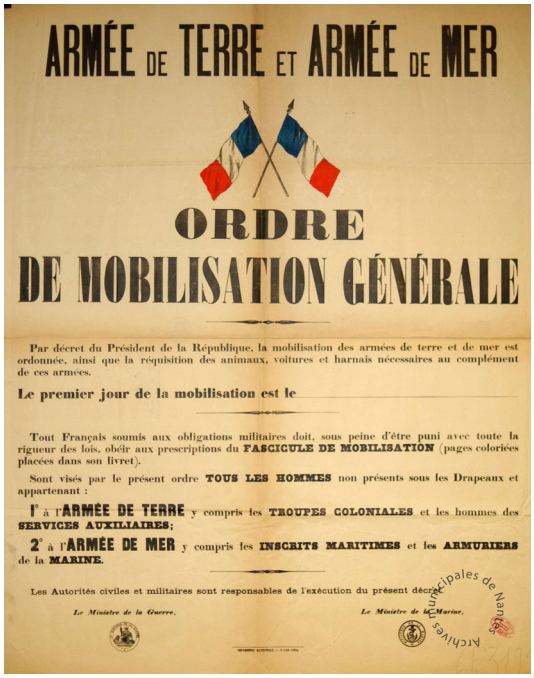
ARMÉE DE TERRE ET ARMÉE DE MER

ORDRE
DE MOBILISATION GÉNÉRALE

Par décret du Président de la République, la mobilisation des armées de terre et de mer est ordonnée, ainsi que la réquisition des animaux, voitures et harnais nécessaires au complément de ces armées.

Le premier jour de la mobilisation est le

Tout Français soumis aux obligations militaires doit, sous peine d'être puni avec toute la rigueur des lois, obéir aux prescriptions du FASCICULE DE MOBILISATION (pages coloriées placées dans son livret).

Sont visés par le présent ordre TOUS LES HOMMES non présents sous les Drapeaux et appartenant :

1° à l'ARMÉE DE TERRE y compris les TROUPES COLONIALES et les hommes des SERVICES AUXILIAIRES;

2° à l'ARMÉE DE MER y compris les INSCRITS MARITIMES et les ARMURIERS de la MARINE.

Les Autorités civiles et militaires sont responsables de l'exécution du présent décret.

Le Ministre de la Guerre. Le Ministre de la Marine.

Le tocsin qui sonne dans l'après-midi du **samedi 1er août 1914**, interrompt brutalement les travaux des champs et annonce aux Roscanvélistes que la mobilisation générale vient d'être décrétée.
On se rassemble au bourg devant la mairie (l'école actuelle) et on lit, en les commentant, les affiches qui viennent d'être apposées. Le **2 août**, premier jour de la mobilisation, les premiers Roscanvélistes prennent le chemin de leur casernes...
Les 46 noms gravés dans le marbre du monument aux morts rappellent aujourd'hui le lourd tribut que la commune paya pendant les quatre années de guerre.
L'association à A. V. P. R. et sa présidente, ***Marie-Paule Kérinec*** ont invité ***Marcel Burel*** à donner une conférence sur le thème de «Roscanvel dans la guerre 14/18 », le **vendredi 1er août** , date anniversaire de la mobilisation, à la salle des fêtes, à 20 h 30.

# Infos pratiques :

## Le calendrier complet des associations et infos pratiques

### Juillet

**12** Concours de pétanque
*Loisirs et Détente du Glaçis*

**12** Fête sur le port + Feu d'artifice
*CNR/APPR/LDG*

**20** Sortie pêche
*APPR*

**25/26** Dans Ar Vag
*Ouvertures*

### Août

**02** Repas des Chasseurs
*Chasse*

**09** Concours de pétanque
*Loisirs et Détente du Glaçis*

**09** Sortie pêche
*APPR*

**14** Fête sur le port + Feu d'artifice
*CNR/APPR/LDG*

**15** Bénédiction de la mer
*Paroisse*

**15** Régate du 15 Août
*CNR*

**15/16** Chasse au trésor
*Ouvertures*

**31** Assemblée Générale
*Chasse*

### Septembre

**04** Reprise des activités
*Club Rencontres*

**13** Concours de pétanque
*Loisirs et Détente du Glaçis*

**21** Pardon St Eloi
*Paroisse*

**27** Repas Bénévoles
*Ouvertures*

### Octobre

**11** Sortie Champignons
*Ouvertures*

**12** Concours de pétanque
*Loisirs et Détente du Glaçis*

**29** Halloween Enfants
*Ouvertures*

**31** Halloween Adultes
*Ouvertures*

### Novembre

**15** Assemblée Générale
*AVPR*

**16** Concours Chapeaux
*Club Rencontres*

**22** Spectacle
*Ouvertures*

### Décembre

**05/06/07** Téléthon
*Assos*

**13** Assemblée Générale
*Ouvertures*

**20** Assemblée Générale
*CNR*

**31** Repas Saint-Sylvestre
*CNR/APPR/LDG*

### Agence Postale Communale

Rue du port - Tél : 02 98 27 48 18
***Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi***
9h-12h30 et 14h-16h
***Mercredi et Samedi*** : 9h-12h30
Levée du courrier :
Tous les jours à **15h00**
Samedi à **11h00**

### Docteur Capitaine

41 Bis Route de Quélern - Tél : 02 98 27 46 34
Cabinet ouvert:
***Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi :***
9h-12h et 17h-18h

### Camping Municipal

Route du Camping
Tél : 02 98 27 43 23

### Infirmières :
### Hélène Le Forestier
### Anne Guéneron

4 rue Saint Pol Roux
Tél : 07 62 59 29 29
***Sur rendez-vous.***

### Mairie

Rue de la mairie
Tél : 02 98 27 48 51- Fax : 02 98 27 41 10
***du Lundi au Vendredi :***
8h30 - 12h et 13h30 - 17h
*mairie@roscanvel.fr*

### Déchèterie de Navarrou

ouverte :
***Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi :***
9h-12h et 13h30-17h (en été : 18h)
Fermée mercredi, dimanche et jours fériés.

### Déchèterie de Kerdanvez.

Mêmes horaire + mercredi

### Bibliothèque l'Asphodèle

Tél : 02 98 27 42 99
***Mercredi*** : 14h-16h
***Samedi*** : 11h-12h et 17h30-18h30
*bibliotheque.roscanvel@orange.fr*

### Alimentation Corolleur

4 Rue Saint Pol Roux
Tous les jours : 8h-13h00
Du mardi au dimanche: 15h30 à 20h
***Fermé le lundi après-midi***
(horaires du 1er juin au 15 septembre)

| Urgence | Téléphone |
|---|---|
| ***Pompier :*** | 18 ou 112 |
| ***SAMU :*** | 15 |
| ***Gendarmerie :*** | 17 |